

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Envoyé en préfecture le 02/12/2021
Reçu en préfecture le 02/12/2021
Affiché le 
ID : 033-243301249-20211130-2021_11_14-DE

Séance ordinaire du 25 novembre 2021

L'an 2021, le 25 novembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis en son siège à Saint Loubès, sous la présidence de Frédéric DUPIC, pour une séance ordinaire.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Pierre COTSAS, Pascal COURTAZELLES, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, José MARTIN, Pierre SEVAL, Cédric CHALARD, Mmes Emmanuelle FAVRE, Céline BAGOLLE, Sylvie AYAYI, Sylvie FONTENEAU, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ,

EXCUSEE :

Madame Sylvie BRISSON, ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Laetitia DA COSTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Madame Nanou LAURENTJOYE, ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GARRIGUE

Date de convocation : 12/11/2021

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19

D. 2021-11-14 : Ouvertures dominicales des enseignes sur le territoire communautaire - année 2022

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès,

Au vu de la crise sanitaire que notre pays a encore traversée cette année 2021 et des difficultés économiques pour les commerces la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux a suggéré de retenir 12 dimanches où les enseignes girondines seront autorisées à ouvrir en 2022.

Il est porté connaissance du Conseil Communautaire les dates choisies en concertation avec la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux et qui portent à 12 le nombre total d'ouvertures dominicales pour l'année 2022 :

Considérant le choix des communes du territoire pour les ouvertures dominicales suivantes :

- Dimanche 16/01/2022 correspondant au 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- Dimanche 23/01/2022 correspondant au 2^{ème} dimanche des soldes d'hiver
- Dimanche 26/06/2022 correspondant au 1^{er} dimanche des soldes d'été
- Dimanche 02/07/2022 correspondant au 2^{ème} dimanche des soldes d'été

- Dimanche 28/08/2022 correspondant au 1^{er} dimanche avant la rentrée scolaire
- Dimanche 04/09/2022 correspondant au 1^{er} dimanche après la rentrée scolaire
- Dimanche 27/11/2022 correspondant au dimanche suivant le « Black Friday » du 26/11
- Dimanche 04,11 et 18 décembre 2022 correspondant aux 3 dimanches avant les fêtes de fin d'année
- Deux dimanches au choix de la Mairie.

Il convient de statuer sur les propositions de dates émises par les communes précitées.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de se prononcer sur les propositions de dates d'ouvertures dominicales détaillées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de se prononcer favorablement sur les propositions de dates d'ouvertures dominicales, pour les commerces, détaillées ci-dessus

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Saint-Loubès, le 30 novembre 2021

Le Président

Frédéric DUPIC

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté des Communes de la Gironde, with the text 'LES COMMUNES DE LA LAURENTE' around the perimeter. A black ink signature is written over the stamp.